



Championnats du Doubs Jeunes. Règlement

Règlement
Présentation : mail du 30/09/2019
Adoption : xx/xx/2019
Entrée en vigueur : xx/xx/2019
Validité : permanente
Nombre de pages : 3

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJET

Le « Championnat du Doubs Jeunes » est une compétition individuelle organisée par le « comité départemental du Doubs de badminton » (Codep25) à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champion du Doubs en simple homme, simple dames, double hommes, double dames et double mixte dans les catégories suivantes :

Junior	Cadet	Minime	Benjamin	Poussin
--------	-------	--------	----------	---------

Conformément à leur règlement, ces titres de champion départemental sont qualificatifs pour les championnats de Bourgogne Franche-Comté Jeunes.

En l'absence de commission départementale compétition, la gestion et le suivi du championnat Doubs séniors sont délégués au président du Codep25 et à l'organisateur.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du championnat Doubs Jeunes, ci-après désigné « le championnat ».

Le championnat se déroulera le samedi 14 et le dimanche 15 décembre 2019 à Besançon au gymnase Chateaufarine (3 rue de Savoie) – 6 terrains. L'organisateur retenu est l'ASPTT Besançon

2. CRITERES DE PARTICIPATION

2.1. Nationalité

Le championnat est ouvert à tous les licenciés au sein du Codep25 sans restriction de nationalité.

2.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs licenciés au sein du Codep25 et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.

2.3. Catégorie d'âge et série d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie d'âge minibad.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans leur catégorie ou celle immédiatement supérieure. Une dérogation exceptionnelle motivée pourra être étudiée.

Un joueur peut s'inscrire dans un, deux, ou trois tableaux.

2.4. Classement et CPPH

Le classement et le CPPH auquel il est fait référence est celui de la semaine de validation des inscriptions, soit celui du :

- Jeudi 28 Novembre 2019

Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

2.5. Critères de qualification

2.5.1. Limitation des inscriptions

La participation est limitée à 80 joueurs au bénéfice des meilleurs CPPH dans chaque catégorie en favorisant la participation féminine et des plus jeunes.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées à tous les clubs du Codep25 selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations au plus tard le mardi 5 novembre
- Relance le lundi 25 Novembre
- Date limite d'inscription : samedi 7 décembre, 14h
- Tirage au sort entre 9 et 5 jours avant la compétition
- Envoi des convocations : le mardi 10 Décembre

3.2. Modalités et montants d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par le Codep25 aux clubs à l'issue de la compétition.

Les droits d'inscription sont fixés à 8€ pour un tableau, 10€ pour 2 tableaux, et 12€ pour 3 tableaux.

4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

4.1. Horaires indicatifs

Rappel : Aucune compétition jeune qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h.

Les championnats se dérouleront le samedi entre 8h30 et 19h et le dimanche entre 8h30 et 17h.

4.2. Tableaux

Dans le respect de l'article 3.2.1.5 du RGC, les tableaux pourront être découpés en série (1, 2...) selon les inscriptions et les CPPH des participants. Seule la série 1 accordera les titres de champions et vice-champions du Doubs.

Les tableaux de simple se dérouleront en poules de 3 (de préférence) ou de 4 avec, dans la mesure du possible, 2 sortants par poule ou, le cas échéant, sous forme de poule unique de 3, 4 ou 5. Les tableaux de double et de mixte se dérouleront en poules dans la mesure du possible. L'organisateur se réserve le droit d'organiser ces tableaux en élimination directe.

L'organisation favorisera le déroulement de petites finales pour classer les 4 premiers

Le découpage des séries et la répartition des catégories d'âge et des disciplines au fil de la journée seront faits au seul bénéfice du bon déroulement de la compétition

4.3. Déroulement

Les tableaux se joueront dans l'ordre suivant :

- Samedi : Mixtes en intégralité puis phases qualificatives des Simples
- Dimanche : Doubles en intégralité puis phases finales des Simples

4.4. Arbitrage

La compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra à tout moment demander un arbitre au juge-arbitre qui accédera à cette demande s'il la juge nécessaire. Suivant la disponibilité d'arbitres officiels dans la salle, les phases finales seront arbitrées

4.5. Points particuliers

Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes.

Le temps de prise de contact avec le terrain, dit « échauffement », est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.

Le test des volants devra s'effectuer dès l'arrivée sur le terrain.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi.

5. MODALITES D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

5.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés. Hormis pour les finales, les volants seront fournis par les joueurs (partage).

Le volant officiel du championnat est le TR3, il sera en vente dans la salle et fourni par l'organisateur pour les finales.

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.

5.2. Salles

L'infrastructure est composée d'une salle : le gymnase de Chateaufarine. Dans cette salle :

- les volants touchants les éléments suspendus ou la structure ou passant au-dessus de celle-ci seront à remettre un maximum de deux fois au service et seront comptés faute en jeu
- les volants touchants les filins des panneaux de basket seront comptés let à tout moment.

La disposition de la salle ne réclame pas la matérialisation d'une chambre d'appel.

La salle ne disposant pas de tribunes, un terrain sera condamné pour que les joueurs et accompagnateurs puissent s'y installer.

Les joueurs appelés à disputer leur match devront le faire avec tout l'équipement nécessaire.

5.3. Scoring

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur.